24 Mars 1848.

JOURNAL SEMI-HEBDOMADAIRE,

La *Revue Canadienne* publie un *Album littéraire et musical*, paraissant tous les mois, par livraisons de 32 pages de matières littéraires et 4 ages de musique. Les douze livraisons de l'année ontiennent matière de 10 volumes ordinaires.

ON S'ABONNE :

A Montreal, AUX BUREAUX No. 15, RUE ST. VINCENT.

A Quebec, CHEZ M. F. X. JULIEN, MAISON DE LA CORPORATION.

La Revue Canadienne,

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTERAIRE, INDUSTRIEL, ET COMMERCIAL.

LOUIS. O. LE TOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

Education. Industrie Progrès.

Vol. IV. No. 100

PARAISSANT LES Mardi et Vendred

CONDITIONS D'ABONNEMENT.
(*Payable d'avance.*

Abonnement au Journal semi-hebdomadaire seul, ... £1
Abonnement à l'Album Mensuel, Litterair et Musical, seul, . . £1
Aux deux publications reunies, ... £1 1
Tout Instituteur s'abonnant et payant l'année entière, moitié prix que ci-dessus

PRIX DES ANNONCES.
Six lignes et au-dessous, premiere insertion, ... 2s. 6
Dix lignes et au-dessous, premiere insertion, ... 3s-4d.
Au-dessus par lignes, ... 4d.
Toute insertion subsequente, le quart du prix
(Affranchir les lettres.)

CHAMBRES FRANCAISES.

CHAMBRE DES DÉPUTÈS.—SEANCE DES 7 ET 8 FEVRIER.

DÉBAT SUR LES BANQUETS RÉFORMISTES.

(*Suite et fin.*)

Lorsque S. M. est là, devant nous, parlant un langage essentiellement personnel, lorsqu'elle nous entretient dans un langage presqu'intime de ses douleurs, des services qu'elle a rendus au pays, et qu'à l'instant même, changeant de thème, elle exprime une censure, un blâme en face.. que devient la fiction ? et doit-elle opprimer ceux qui veulent qu'on la respecte ? Vous reprochiez à vos prédécesseurs de ne pas couvrir suffisamment la couronne ; vous êtes bien plus coupables ; ce n'est pas même votre politique que vous abritez derrière elle en l'autorisant à parler d'une pensée immuable, directe, invariable ; vous allez plus loin, et derrière la couronne vous abritez imprudemment jusqu'à vos passions politiques. (Applaudissemens.)

Et c'est quand vous avez fait tenir à la couronne un tel langage, que vous vous étonnez des difficultés que nous avons rencontrées dans le pays à rétablir cette fiction malgré vous ? Si l'éducation politique du pays est si peu avancée à cet égard, ne vous en prenez qu'à vous-mêmes. Si par vous les premiers la couronne était soigneusement tenue en dehors de nos débats, si le roi n'était jamais représenté au pays, si vous ne le faisiez jamais parler comme un chef de parti, ce que vous nous reprochez n'aurait pas eu lieu : nous aurions trouvé les esprits disposés à admettre toutes les fictions constitutionnelles. Vous nous rendez responsables des fautes de votre politique. (Vive adhésion à gauche.)

Je n'en dirai pas davantage sur ce point. Je ne me plains pas pour mes principes que, par cette attaque, le gouvernement ait élevé notre agitation à la hauteur de cette tribune ; je ne regrette pas que l'on ait cru devoir faire agir contre nous, et la couronne et le parlement ; je ne regrette pas que vous ayez à ce point grandi ce fait. Vous en aviez besoin peut-être pour votre existence ministérielle, pour les besoins d'une discussion difficile à traverser ; vous avez trouvé commode de dire à la majorité : la minorité vous a attaqué, condamnez-la. Ça peut être là une bonne tactique ; mais croyez-moi, elle a ses dangers.

Vous nous accusez d'aveuglement ; mais, dites-vous bien toute votre pensée ? Qui sait ! peut-être je suis ennemi, moi ; ceux qui se lassent à la fin de vous suivre et de couvrir de leurs votes vos fautes continuelles, sont des ennemis plus intimes, et il se pourrait bien que l'honorable M. Darblay fût encore plus mal noté que moi.

Mais enfin, on ne me reproche que d'être aveugle. Eh bien ! soit ; mais je suis bien plus aveugle que vous ne pensez, car, je le déclare bien haut, ce n'est pas sans réflexion que je me suis associé aux manifestations qui ont eu lieu dans toute la France ; non, non ; c'est après avoir bien examiné les choses, après avoir consulté l'opinion publique. Il y a donc eu préméditation dans mon crime, préméditation au premier chef.

Savez-vous quel a été notre principal mobile ? Le mal, le danger le plus imminent est en face de nous : c'est la déconsidération du pouvoir, c'est la défiance qu'il excite dans tous les esprits. Cette déconsidération, cette défiance, nous n'en sommes pas les auteurs. (Murmures aux centres.) Est-ce que c'est nous par hasard qui avons créé, inventé les honteux scandales qui ont été dévoilés pendant la dernière session, ainsi que les désordres et les infidélités qui se sont révélés dans toutes les administrations. (Interruption prolongée.)

Vous croyez donc que le pays vous juge encore sur les discours qui sont prononcés à cette tribune. Non, non, détrompez-vous. Le pays vous juge sur les faits, sur les débats authentiques des cours d'assises. Il y a une espèce de défiance qui s'attache aux luttes parlementaires, mais l'esprit le plus dévoué finit par se rendre à l'évidence, et pour lui la conviction sort des faits constatés et prouvés par les débats judiciaires.

Je ne m'humilie pas dans le rôle modeste que j'ai joué dans ces derniers évènemens, car je crois aux devoirs que j'ai remplis ; et sur ce point vous n'êtes pas pour moi des juges impartiaux ; mais en m'adressant directement au pays, j'ai cru que c'était le meilleur moyen de forcer les mœurs à réagir. Comment s'exerce la corruption ? Elle isole les hommes, elle les prend dans l'ombre, elle s'adresse aux passions égoïstes. En nous adressant directement au pays, nous avons voulu faire le contraire ; nous avons réuni les hommes, et, devant eux, nous avons cherché à combattre les funestes doctrines que l'on cherche à faire germer ; nous avons combattu l'egoïsme par le patriotisme. (A gauche : Très bien !) A notre appel, les passions généreuses ont répondu, et la réaction de l'honnêteté a commencé. (Murmures aux centres.)

Nous voulions sincèrement des réformes, et ne devions-nous pas avoir perdu tout espoir d'en obtenir ? Pouvions-nous oublier que, dans cette enceinte, toutes nos tentatives pour en obtenir avaient complètement échoué ? Nous savions bien qu'en certaines circonstances, un grand nombre d'entre vous se proclamaient partisans des réformes, mais nous savions aussi que leurs volontés cédaient bien facilement aux désirs ou aux menés des ministres ; nous savions aussi que les hommes qui étaient arrivés au pouvoir, tout palpitans encore de la coalition, en recevant une amnistie qu'ils ont subie, devaient systématiquement s'opposer à toutes les idées de réforme.

Dans ces circonstances, nous devions tourner nos regards vers ceux dont nous relevons tous. C'est la conduite du ministère qui a dicté la nôtre ; c'est la conduite de la majorité s'obstinant à absoudre toujours le ministère, sans pouvoir le laver, qui a dicté la nôtre. (Très bien ! très bien !) Nous n'en serions peut-être pas arrivés à cette extrémité, si la majorité avait mieux aimé le pouvoir et la considération qui doit l'entourer : elle a préféré les hommes aux intérêts du pays ; c'est elle qui nous a forcés à en appeler aux jugement du pays. (Vive adhésion.)

Une majorité politique, quelque attachée qu'elle puisse être à un pouvoir, eût dû sentir, dans une pareille circonstance, qu'il était de son devoir de sacrifier, non seulement quelque chose de la politique du gouvernement, mais encore les hommes auxquels elle était attachée. Vous ne l'avez pas fait, vous avez préféré lui accorder vos votes. Et ainsi vous vous êtes placés dans une atmosphère qui vous éloigne de plus en plus du sentiment de la nation.

Alors nous n'avions plus qu'une chose à faire nous n'avions plus qu'à nous adresser à notre juge commun, au pays, c'est ce que nous avons fait ; nous lui avons dit ; il est temps de se réveiller et il nous a entendu. Mais, dites-vous, le pays était calme, pourquoi l'avez-vous agité ? Ne vous y trompez pas, le calme apparent est souvent trompeur, nous en avons eu l'exemple en 1830. (Sensation.)

Il y a dans notre pays un tel sentiment du bien-être, une telle habitude de compter les uns sur les autres, qu'il faut de grandes raisons pour le surexciter ; eh bien ; pour que des hommes comme nous, sans moyens violens, aient pu soulever dans le pays une pareille excitation, oh ! il a fallu que la conscience publique fût sourdement agitée. (Oui ! oui !—Très bien !)

L'honorable M. Rouland a dit hier que dans les banquets on avait fait l'apologie de nos plus mauvais jours ; qu'aurait-il donc dit si, à côté de ce panégyrique, il avait trouvé mon éloge ? Mais c'est précisément parce qu'à côté des paroles qu'il a signalées, il y en avait de dirigées contre moi, qu'il n'aurait pas dû reprocher à mon parti des opinions que je réprouve et que je repousse.

L'oposition, je le reconnais, a sa responsabilité : quiconque est investi d'un pouvoir a la sienne ; j'ai la mienne, si faible qu'elle soit ; et du moment que ma présence dans cette réunion pouvait couvrir des manifestations contraires à mon opinion, je devais me retirer.

Vous nous reprochez les banquets dirigés contre vous : c'est être trop exigeant, trop sévère. Mais ces manifestations radicales, très radicales, si vous voulez, vous ne les jugez pas si dangereuses, puisque le journal le plus sérieux et le plus important de votre parti s'en est fait le bulletin officiel, honneur qui ne nous a pas été accordé à nous. (Rires d'adhésion.)

Et pourquoi votre journal s'est-il fait l'organe de ces manifestations ? C'est que par là il vous rendait deux services. Dans ces banquets se sont produites des doctrines anti-sociales que j'ai toujours combattues. Ces doctrines, propagées par vous, excitaient dans les esprits le sentiment de la peur. Voilà le premier service que vous ont rendu ces banquets ; il vous ont permis encore une fois de faire appel à la peur.

En outre, vous y avez vu un moyen de discréditer l'exercice des libertés publiques, et vous vous en êtes emparés avec empressément.

Quand à moi, je ne crains pas les idées du communisme ; je ne les crains pas, mais à la condition qu'elles seront librement débattues et qu'elles auront la raison publique pour juge. C'est là ce que vous ne voulez pas. (A gauche : Très bien ! très bien !)

En présence d'un pays éveillé sur ses intérêts, sur ses droits, comme l'est la nation en ce moment, il n'y a que deux voies à prendre ; d'une part, consulter le pays, l'associer au mouvement, le satisfaire dans une juste mesure, c'est ce que vous ne voulez pas faire ; l'autre parti consiste à se mettre en lutte avec l'opinion, à résister, à l'arrêter dans ses manifestations légitimes ; c'est celui que vous avez adopté ; il mène à la violence et aux coups d'état. (Agitation.—A gauche : Très bien !)

LA REVUE CANADIENNE

MONTRÉAL, 24 MARS 1848.

PARLEMENT PROVINCIAL.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

LUNDI, 20 mars, 1848.

La chambre s'est occupée pendant quelques heures des affaires de routine et d'avis de motions.

Pour la mille et unième fois M. Sherwood presse M. Drummond d'informer la chambre difinitivement du jour où les ministres ont intention de proroger le parlement.

M. Drummond en réponse dit que cela dépend beaucoup de la longueur des débats, des discours des membres de l'un et de l'autre côté de la chambre. Cependant jeudi est le jour fixé, si d'ici lors la chambre permet aux ministres de compléter toutes leurs mesures.

Le colonel Gugy, dans un discours d'une longueur démesurée, cherche quels sont ceux des employés publics qui ont les plus grands droits à obtenir des pensions pour la perte de leurs places. Il parle d'un bruit qui circule, que l'hon. membre pour Mégantic avait des titres à une pensions il se prononce contre cette idée qui ferait une exception pour M. Daly tandis qu'il y a tant d'autres officiers déchus qui n'ont pas de pension, et qui, cependant, ont tout autant mérité que M. Dominic Daly. Il accuse ce dernier monsieur d'avoir laissé sans réponse une lettre qu'il (M. Gugy) lui avait adressée au sujet de procédés vexatoires et illégaux contre trois employés dans le District des Trois-Rivières. Après avoir cité un grand nombre de méfaits de l'administration il prétend qu'aucun de ceux qui en ont fait partie, ne peut en aucune manière obtenir une pension du pays. Si la chambre permet ces réclamations, il faut en faire une règle générale, et dans ce cas, lui aussi (M. Gugy) aura des droits à être pensionné autant que tout autre officier d'état.—Après avoir prôné sa loyauté, ses services militaires son habilité, etc, il conclut en proposant qu'une humble adresse soit presentée à Son Excellence pour copie des dépêches et correspondances relatives aux réclamations pour pension de quelques membres de l'administration.

M. Drummond informe l'hon. membre pour Sherbrooke qu'aucun membre de l'administration défunte n'a fait application pour obtenir une pension, qu'il n'y a pas de dépêche ni correspondance à ce sujet, et que, par conséquent, dans ces circonstances particulières, l'hon. membre est requis de retirer sa motion.

En conséquence la motion fut retirée.

QUESTION DES SUBSIDES.

Ici commence les débats les plus intéressants de la session présente, chaque membre prend là dessus occasion de faire connaître ses vues sur la politique présente et future. Nous tâcherons d'être correct dans l'analyse étendue que nous donnons de la plupart des discours.

L'hon H. J. Boulton avant de laisser passer la question des subsides veut user du droit qu'il a d'exprimer son opinion sur la conduite adoptée par l'administration relativement à la prorogation du parlement. Les affaires pressantes du pays qui se trouveront par là arrêtées sont une forte objection à une prorogation immédiate et cette circonstance aurait l'effet de rendre le gouvernement responsable méprisable dans l'opinion du peuple. On ne voit pas de raison pour ne pas suivre la pratique anglaise. Il pense que ce serait établir un mauvais précédent si la chambre admettait le principe d'une prorogation à la volonté de l'administration pour donner le temps aux ministre de préparer leurs mesures. Au moins il s'opposera à une telle pratique ou à un tel précédent. La chambre devrait siéger l'espace d'une session ordinaire. Il ne désire pas que les ministres viennent en chambre proposer de grandes mesures ; mais on doit prendre en considération les affaires générales du pays. Cela peut se faire sans ministres responsables, car il ne pense pas conforme à la constitution ou d'accord avec les privilèges du parlement, que chaque membre de la chambre doive aller à l'administration avec les bills qu'il désire introduire, pour obtenir le consentement des ministres sur la passation de telles mesures. C'est incompatible avec l'indépendance des membres, et avec la constitution d'adopter cette conduite. On a dit que les membres de l'administration ne sont pas à leurs places, eux sur qui la responsabilité doit retomber. Mais l'élection pour Montréal doit avoir lieu le 28 du présent, il n'y a pas de probabilité d'une opposition, et pourquoi l'hon. procureur-général ne serait-il pas à son siége le 18, et ne conduirait-il pas les affaires du pays ? L'hon. membre pour Québec sera aussi de retour vers la fin du mois. Il espère que les hon. membres en considérant cette question ne seront pas entraînés par le désir de ne pas s'opposer aux volontés des ministres s'ils pensent qu'ils ont tort. Quel serait l'effet d'une prorogation immédiate ? Le pays aurait encouru une dépense de cinquante ou soixante mille louis et n'aurait reçu aucun profit, si ce n'est celui d'un changement de ministère, changment tout-à-fait satisfaisant, excepté sous le rapport du nombre. Le cabinet est maintenant trop nombreux ; sept ou huit ministres responsables seraient suffisants pour une province comme le Canada ? il pense même que cinq suffiraient. Combien l'Angleterre en a-t-elle pour conduire les affaires de ses possessions étendues ? Treize—et ici, dans ce petit pays et cette population limitée, on en a déjà onze et on pense à en mettre douze. C'est inutile. Moins il y a de ministres, plus la responsabilité est directe. Il s'oppose aussi à quelques unes des nominations. A-t-on jamais vu un ministre du cabinet parcourir le pays pour l'inspection des canaux et des chemins ? Il regarde cet emploi comme tout-à-fait incompatible avec les fonctions d'un membre du cabinet. Toute l'administration est tenue responsable des actes de chacun de ses membres ; il tient tous les hon. membres de l'autre côté responsables des actes de l'hon. représentant de Mégantic même avant leur entrée au ministère, dont ils ont fait partie et c'est là le vrai principe du gouvernement responsable. Les Commissaires des Travaux Publics seraient donc responsables des actes de leurs collègues ; mais si l'un de ces messieurs, ce qui peut arriver, est occupé à faire l'inspection du canal Welland et l'autre à Gaspé, ils seraient ignorants de ce que font leurs collègues, et ne pourraient s'acquitter du devoir, qu'ils sont appelés à remplir. Au lieu d'avoir le contrôle de ces immenses sommes de l'argent public, ils doivent être administrateurs et non pas officiers exécutifs, lesquels doivent avoir le contrôle sur eux. Mais il y a encore une objections à faire contre une autre, des nominations ministerielles. Il avait censuré l'autre administration pour la nomination de l'hon. M. McGill, vu que ce monsieur était président de la Banque de Montréal, comment donc pourrait-il passer sous silence celle de M. Viger à la place de receveur-général, quand il considère que ce monsieur est lié à la Banque du Peuple. Il n'est pas bien d'avoir fait cette nomination. Il se tient là, dans l'enceinte parlementaire, comme un membre indépendant pour protéger le peuple ; et il affirme qu'aucun homme engagé dans le commerce ne doit faire partie ni d'un Cabinet Whig, ni d'un Tory. Il y a de grandes raisons de craindre que des profits de la caisse publique s'écoulent dans les caisses privées ; non pas qu'il veuille attaquer la probité d'aucun membre de l'administration, mais ils doivent être tous, "comme la femme de Cesar, au-dessus du soupçon." Il n'y a pas d'exemple dans le Cabinet Anglais d'un membre au pouvoir et en même temps engagé dans le commerce. Au contraire on a l'exemple du gouverneur Thompson qui a laissé toutes ses affaires commerciales en Russie, dans les Indes et ailleurs dès qu'il est devenu l'employé du gouvernement. Il a exprimé ses opinions franchement, et il le fera toujours qu'elles soient contre ses ennemis ou ses amis. Ceux-là sont les meilleurs amis de l'administration qui l'avertissent, avant qu'il soit trop tard, qu'elle est dans l'erreur. Dans l'état présent du gouvernement responsable il désire établir des précédents et des principes pour guider la chambre et qui seraient applicables à toutes les administrations. Il n'approuvera jamais les vues d'un ministère quand il les croira mauvaises ; non pas que le cabinet actuel ne possède pas sa confiance mais seulement il ne concourt pas dans le dessein de laisser là immédiatement les affaires du pays. Il espère que la chambre donnera son opinion dans le même sens.

M. Christie, secondé par M. Merritt, propose de résoudre que les emplois des solliciteurs-généraux et de commissaires des travaux publics ne soient pas politiques. L'hon. membre pense qu'il y a trop d'avocats dans le cabinet. La chambre ne devrait elle pas décider que mettre douze membres pour l'administration de ce pays si peu populeux est un outrage ? Il prétend que les aviseurs légaux de la couronne ne peuvent pas convenablement faire partie du cabinet.

M. Boulton dit qu'il supporte l'administration actuelle et que bien qu'il concourre dans la motion du membre pour Gaspé il ne votera pas pour, en l'absence de l'administration. Il pense que ce serait une injustice et il ne veut être injuste envers personne. Il propose par conséquent la première motion.

M. Watts demande que la motion soit retirée. Il ne pense pas qu'on doive discuter une semblable question en l'absence des ministres. Il désire savoir qu'est-ce que ça fera au pays en général que le cabinet soit composé de trois ou quatre de plus ou de moins ? La prorogation du parlement est parfaitement justifiable. Les grandes mesures que le peuple attend ne peuvent pas être introduites maintenant, et c'est de grandes mesures que le pays a besoin ; car c'est perdre l'argent du peuple que de passer tous ces petits bills privés. Pour la grande majorité des membres il y aurait des inconvénients à continuer la session après l'ouverture de la navigation. La chambre doit de la reconnaissance aux ministres pour avoir décidé que la législation se ferait dans un temps où l'agriculture et les affaires commerciales n'en souffriront pas.

Le colonel Gugy.—Je ferai remarquer au "Glorious Old Norfolk."

M. Boulton (de Norfolk).—Je pense qu'il n'est pas parlementaire de donner des *sobriquets* à des membres.

Le colonel Gugy.—Je me rétracte, je n'avais pas intention d'appliquer le "sobriquet" à l'honorable membre, mais au glorieux comté qu'il représente. L'hon. membre, (non le Glorious Old Norfolk,) croit qu'il n'est pas juste de proposer à la chambre de voter sur cette motion ; mais s'il n'est pas juste de voter, n'est-il pas aussi injuste à l'hon. membre de faire des discours qui doivent circuler par le pays, prouvant que les ministres ont tort dans la conduite qu'ils adoptent ? L'hon. membre pour Norfolk (not Glorious) est comme un homme dans un bateau, il rame d'un côté et regarde de l'autre. Lui (colonel Gugy) il ne peut qu'exprimer son opinion sur le nombre excessif du cabinet. Du temps de Pitt, dix membres étaient regardés comme suffisants pour la Grande-Bretagne, sur les domaines de laquelle le soleil ne se couche jamais. Fox n'en avait que onze, bien que le présent cabinet anglais ait augmenté son nombre jusqu'à seize. Il pense que pour conduire les affaires du Canada, le cabinet se trouve sans nécessité trop nombreux, spécialement pour un ministère réformiste et un parti réformiste. Il considère l'objection contre l'entrée des solliciteurs généraux au cabinet comme très importante ; et celle contre les commissaires des travaux publics n'est pas moins grande. Ils seraient juges dans leurs propres causes, ils siégeraient en jugement sur leurs propres actes. Ils sont élevés au-dessus de la responsabilités qu'ils doivent au peuple. L'hon. membre dit que pendant que l'aviseur légal de l'administration était occupé aux affaires comme membre du cabinet, il devait négliger celles de son emploi, qui en mêmes temps doivent être faites par un député. S'il était bien d'accroître le cabinet jusqu'à douze, pourquoi ne le serait-il pas de l'accroître jusqu'à vingt-quatre ? Pourquoi toute la majorité ne se forme-t-elle pas en ministres du cabinet ? Il a entendu dire qu'il est douteux si la chambre est compétente en cette question. La chambre en a le droit, son intervention doit avoir un grand poids. Il concourt avec l'hon. membre pour Norfolk, en ce qu'il n'est pas expédient de proroger la chambre si tôt. Il y a grand nombre de mesures qui requierent une attention immédiate ; lui-même aurait des mesures à soumettre, qu'il se voit forcé de remettre à une autre Session. Des bills pour railroads, pour la réforme dans l'administration de la justice dont la nécessité est pressante, et plusieurs bills qui, en somme, sont d'une grande importance pour le pays. Il s'oppose à la prorogation du parlement en espérant que la chambre l'empêchera.

L'hon. M. Sherwood est d'avis que l'absence des ministres est une raison suffisante pour empêcher la discussion de la question. Maintenant il pense, et il a toujours pensé que les aviseurs légaux doivent être hors du cabinet ; il est désirable que notre pratique soit semblable à celle de l'Angleterre. La constitution du cabinet est mauvaise. Il ne pense pas que les employés des travaux publics doivent être introduits dans le gouvernement ; de telles nominations ne peuvent que déshonorer la dignité de la couronne. Il ne veut pas proposer un vote de censure en l'absence du ministère, mais il a droit d'exprimer ses sentimens. Il suggère de retirer la motion et de la remettre sur le tapis dans un autre temps.

Voici le discours de l'hon. M. La Terrière :

Etourdi des charges déclamatoires, de cette mitraille parlementaire dont on nous fait trembler sans pitié depuis deux heures, j'avoue que je n'ai pas l'audace qu'il me faudrait avoir pour faire face à un tel tintamarre de paroles. Mais enfin, j'ai un devoir à remplir. Si j'ai bien compris cette motion, que propose-t-on à la majorité de cette chambre ? rien moins qu'une déclaration de non-confiance contre le ministère actuel. C'est un piège ? voyez de quelle part il nous est tendu ? c'est à ne s'y pas méprendre ; c'est nous proposer de renverser aujourd'hui les hommes que nous avons élevés hier ! On a dit, et ceux qui soutiennent cette formidable motion disent qu'il y a trop d'avocats dans le conseil exécutif tel qu'il vient d'être constitué : que cet arrangement est des plus dangereux. On aurait dû nous dire au contraire qu'il y en a trop dans cette chambre. Ces messieurs, par leurs sophismes, leur stratagie d'état et, conséquemment leurs moyens insidieux, embrouillent les choses les plus simples, les plus clairvoyants finissent par ne plus se comprendre eux-mêmes ; personnifiant ainsi la confusion de toutes les idées, de toutes les langues. Nous, simples campagnards, qui n'avons que des raisons toutes petites à leur donner, jugez, M. l'orateur, quelle doit être notre embarras en leur présence ? Heureusement l'opinion publique vient à notre secours. La presse excepté le *Herald* et le *Courier*, a approuvé et félicité le pays du changement qui vient de s'opérer dans l'organisation au grand complet d'un nouveau ministère. Les antécédents des hommes appelés au pouvoir pour manœuvrer le vaisseau de l'état, sont des garanties d'un meilleur avenir, il faut l'espérer !

Au moins serait-il juste, puisque ces hommes ont eu le courage de se charger d'une aussi grande responsabilité, de ne pas chercher les moyens insidieux de contrecarrer, de vouloir faire avorter leurs dispositions, à moins donc que dans une prochaine session, qui devra décider de leur efficacité comme gouvernement responsable, ils auraient donné prise à la malveillance de ceux qui ne croient point à ce gouvernement responsable. Cette tentative n'est point surprenante de la part de l'hon. membre de Gaspé, mais de l'hon. représentant de Sherbrooke, c'est se mettre en contradiction avec son vote de non-confiance contre les ex-ministres, que d'agiter une question, qui, si elle était emportée, serait le renversement de l'idole, d'un pouvoir dont il ne fait point partie, à son regret peut-être. Serait-ce bien libéral de notre part, de profiter de ce que ces hommes ne sont point à leurs places, les attaquer pendant leur absence, leur supposer des motifs dans cette nouvelle organisation, qui peut-être sont ceux de l'hon. membre de Sherbrooke, de se créer des ressources et de s'imposer comme une nécessité pour l'avenir. Mais pour l'amour du pays, pour l'amour de la liberté (images dont il se sert si souvent avec habileté) qu'il prenne donc patience ? Est-ce bien le moment de commencer une telle agitation ? va-t-il vouloir préjuger l'opinion publique contre des hommes qui ne sont point encore entrés dans l'exercice de leurs fonctions responsables ? Je la résète, quelque soit sa puissante parole, cette puissance ne triomphera pas,